

# Présentation du Projet de Loi de Finances 2018 - Ministère des Armées

## 29 septembre 2017

### Déclaration CGT

Madame la Ministre, mesdames et messieurs,

l'objet de cette réunion est une présentation du projet de loi de finances 2018 du ministère, dorénavant retourné à l'appellation de ministère des Armées, par la volonté d'un président de la République ayant une certaine conception de la révolution. Cette même conception a sans doute été appliquée aux 5 ordonnances publiées le 25 septembre, engageant une prétendue « *rénovation profonde de notre modèle social* » c'est-à-dire un bond en arrière dans la relation déséquilibrée entre employeurs et salariés.

À moins que cela ne soit, au-delà d'une certaine conception, la banale peur de se retrouver parmi des « *gens qui ne sont rien* » en étant chef des armées, c'est-à-dire chef de rien, alors qu'il existait un chef d'état-major, qui lui était bien des armées. Mais est-ce que le ministère des Armées est encore un ministère de défense nationale ?

Le budget 2017 a commencé par être amputé de 850 millions d'euros.

En 2018, le budget des armées devrait être porté à 34,2 milliards d'euros et même 34,4 milliards d'euros avec des cessions immobilières. Ce budget 2018 représente 1,82% du PIB. Une augmentation de 1,8 milliard d'euros serait donc inscrite dans la loi de finances 2018. On peut déjà en soustraire un milliard correspondant à l'engagement financier décidé par le gouvernement précédent. De plus, 200 millions sont prévus pour le financement des opérations extérieures. Le 1,8 milliard se réduit donc à 600 millions. En 2018, la provision OPEX passe de 450 à 650 millions d'euros. Mais comme le coût des OPEX est plutôt de l'ordre de 1,3 milliard d'euros, une nouvelle quête interministérielle est à prévoir, à moins qu'une amputation analogue à celle de 2017 ne vienne alourdir les 850 millions et hypothéquer une nouvelle fois le renouvellement et le soutien des équipements.

Le président Macron a lancé la préparation d'une nouvelle Loi de Programmation Militaire pour la période 2019-2025. Le budget devrait continuer de grimper de 1,7 milliard par an jusqu'à la fin du quinquennat, pour arriver à 41 milliards d'euros environ en 2022. Par la suite, il devrait atteindre l'objectif des 2% du PIB en 2025, ce qui donne, avec les prévisions de croissance, une cinquantaine de milliards d'euros en 2025, montant équivalent à la hausse du budget militaire promise par le président Trump pour 2018.

Bien sûr, « *les promesses n'engageraient que ceux qui les écoutent* » !

Le président Macron a déclaré à l'ONU défendre le multilatéralisme. La France doit-elle alors rester dans le commandement intégré de l'OTAN, subordonnée à une puissance dont le budget militaire est de l'ordre de 600 milliards de dollars, et se soumettre à l'impératif de consacrer au minimum 2% de son PIB à la défense ?

Le budget du ministère des Armées est le deuxième dans le budget général de l'État. Il représente un effort considérable qui mériterait de consacrer un large débat national sur la politique actuelle de défense et son coût.

Notre pays est, après les États-Unis, celui qui a le plus de forces déployées en opérations extérieures : 20 000 militaires y sont engagés, sans compter la dizaine de milliers supplémentaires avec l'opération intérieure Sentinelle. Quel est le bilan de cet engagement dans la lutte contre le terrorisme ? Quelles sont les conséquences sur les populations et la déstabilisation géopolitique des régions impactées par ces interventions bien souvent teintées d'ethnocentrisme voire d'impérialisme ? Les populations civiles sont durement touchées, et les militaires français aussi, comme nous le rappelle encore douloureusement le décès récent d'un parachutiste dans l'opération Chammal.

Le président Macron se plaît à rappeler, encore dernièrement à l'ONU, que « *la solution doit être politique, pas militaire* ». Mais souvent, si on l'écoute jusqu'au bout, il ajoute « *à terme* » ?!

En marge de son discours à l'ONU, le président Macron a aussi déclaré, à l'instar de son ministre de l'intérieur, qu'en novembre la France « sortira de l'État de droit ». Antiphrase ou slogan du type « La guerre, c'est la paix » ?

Un nouveau projet de loi « *renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme* », devrait être adopté dans les prochaines semaines. Cette douzième loi sécuritaire en quinze ans, restrictive de nos droits et libertés, rendra donc l'état d'urgence permanent.

La question se pose des moyens à mettre en œuvre pour lutter plus efficacement contre le terrorisme à court, moyen et long terme (renseignement, prévention, éducation, lutte contre les discriminations, accueil des réfugiés, ...).

Par ailleurs est-ce que nos armées doivent continuer à s'engager auprès des industriels en soutien aux exportations d'armement dont les deux principaux « *clients* » étaient le Qatar et l'Arabie Saoudite, pays autoritaires, antidémocratiques, bafouant les droits des femmes et soupçonnés de soutenir le terrorisme dont notre pays est une des principales cibles ?

Si les ventes d'armes à l'Arabie Saoudite se chiffraient en milliards d'euros, celles de nos prises de commandes au sein de l'Union Européenne ne dépassent même pas les 500 millions d'euros. Actuellement, les ventes françaises à l'Arabie Saoudite sont supplantées par celles de l'offensive américaine, avec son président Trump, grand pourfendeur de la lutte contre le terrorisme.

Notons que l'actionnariat non européen, notamment américain, est important dans les grandes entreprises de défense cotées sur le marché financier, mais il touche également les PME de défense. Ce n'est pas sans conséquence sur le contrôle de ces entreprises et les prises de décisions.

Avant-hier, le président Macron annonçait à grand renfort de médias sa volonté de voir émerger un poids lourd de l'industrie européenne de défense, et plus spécialement grâce au rapprochement de l'industriel français Naval Group avec son homologue italien Fincantieri. Pour la CGT, cette éventualité n'est pas acceptable pour trois raisons principales.

Industriellement, tout le monde connaît les conséquences de telles alliances. Les inévitables « *réductions des doublons* » vont mettre à mal notre capacité à concevoir, à réaliser et à entretenir seuls nos bâtiments. C'est donc un choix de non-retour plus que dangereux pour garder la maîtrise industrielle.

Socialement, l'emploi est en danger. Les directions font déjà part de possibles rassemblements et donc de rationalisations dans certains services comme les achats et l'ingénierie. Mais qui peut croire que seuls ces secteurs seraient impactés ?

Enfin, politiquement, quelles seraient les conséquences sur notre capacité à répondre aux besoins de la Marine Nationale. Comment ignorer les effets de ces choix sur notre souveraineté, notre indépendance ? Une fois mise en place, quelles décisions prendront les dirigeants d'une telle alliance lorsqu'ils auront à choisir entre les intérêts de notre pays et ceux de leurs actionnaires ?

Il faut renoncer à cette alliance et doter la France d'une industrie de défense prioritairement dédiée à la réponse aux besoins de notre pays c'est-à-dire d'un véritable Pôle Public National de Défense.

La France a adhéré en 1992 au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires établi en 1968. En juillet dernier, 122 états ont adopté à l'ONU un traité d'interdiction des armes nucléaires. La France a refusé d'y apposer sa signature.

En 2025 le budget consacré à la dissuasion sera doublé, à euros constants, par rapport au budget 2013, soit approximativement 6 milliards d'euros annuels.

Il est regrettable que la France s'apprête à augmenter de façon substantielle le budget de la dissuasion nucléaire.

À côté de l'ambition d'un modèle d'armée complet (terre, air, mer, cyber, espace), la France vise donc une dissuasion nucléaire de pointe. Au-delà des risques nucléaires et environnementaux, tout ceci réclame des moyens considérables et impose des sacrifices dans les besoins sociaux de la population.

Pour les agents publics, l'austérité est donc toujours à l'ordre du jour. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 pénaliserait à nouveau les agents malades en rétablissant un jour de carence. Cette mesure, au-delà bien sûr d'économies faites sur le dos de ces agents malades, serait prise par équité avec les salariés du privé, dont on sait pertinemment que la très grande majorité est couverte par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence.

Il est également prévu une hausse de la CSG de 1,7%, dont la compensation pour les actifs serait incertaine et non pérenne. Et pour les agents retraités, il s'agit uniquement de baisser le montant de leurs retraites.

Et toujours pas de dégel en vue pour la valeur du point d'indice. Mais toujours des annonces informelles stigmatisant de soi-disant avantages pour tirer vers le moins disant social droits et garanties, notamment en termes de déroulements de carrière ou de pensions.

Pour résumer :

- pas d'argent pour le traitement indiciaire,
- une amélioration a minima des déroulements de carrière, financée en partie par la suppression des réductions de temps de service et la création de l'indemnité dégressive,
- un nouveau régime indemnitaire, plus ou moins réalisé à enveloppe budgétaire constante, mettant insidieusement les agents en concurrence et sapant le statut de fonctionnaire.

D'année en année, les personnels civils du ministère continuent de voir leurs effectifs diminuer à travers les suppressions de postes et des plans de recrutement bien en deçà du simple renouvellement des départs à la retraite et des besoins des employeurs. En 2018, le ministère des Armées verrait ses effectifs croître de plus de 500 ETP. Mais que signifie précisément cette « inflexion des déflations » pour les personnels civils en termes dits « d'ajustement » ? Le regroupement des agents contractuels dans les catégories de fonctionnaires brouille également la visibilité de la nature des recrutements.

Le budget 2018 de l'action sociale s'élèverait à 102,1 millions d'euros, en progression de 9 %. Mais pour quels objectifs ? Le ministère se flatte d'un dispositif d'indemnisation des personnels contraints d'annuler leurs permissions ou leurs congés pour raisons de service. Mais c'est un dispositif qui prélève sur ce budget les moyens de remédier aux conséquences sociales d'une organisation du travail dont il a l'entière responsabilité.

Pour terminer, la règle du « trentième indivisible » est appliquée pour toute absence aux agents publics de la fonction publique de l'État, en particulier en cas de grève, quelle que soit la durée de l'absence. La France a ratifié la charte sociale européenne. Or, cette règle du « trentième indivisible » constitue une violation de l'article 6.4 de ce traité international car « toute retenue sur les salaires des grévistes ne doit pas excéder la proportion de leur salaire qui correspond à la durée de leur participation à la grève ». Ne doutons pas que le fameux principe « d'équité » mis en avant pour le jour de carence reviendra rapidement sur cette inégalité de traitement.

Restructurations et réorganisations se poursuivent et détériorent les conditions de travail des personnels. Si le service public est assuré, c'est bien grâce au zèle et à la conscience professionnelle des agents. Ce service public qui semble d'ailleurs avoir été récemment redécouvert par certains de nos « *exilés fiscaux* » à Saint Barth.

La colère gronde. Neuf organisations syndicales de la Fonction Publique ont lancé un appel unitaire pour le 10 octobre prochain.

Merci de votre attention.